

**Appel à projet
pour une résidence-mission
d'éducation artistique et culturelle
en structure petite enfance
à Rumilly**

**Pour les compagnies et artistes
professionnels**



CONTEXTE

Sur le plan national, les ministères chargés des Solidarités et de la Culture ont réaffirmé, le 20 mars 2017, par le **protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**, l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants.

Par ailleurs, en 2020, le ministère de la Culture s'est engagé dans le **plan de formation des professionnels de la petite enfance**, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec les Caisses d'allocation familiale et les Conseils départementaux, souhaite **développer des résidences d'artistes ou de professionnels de la culture, centrées sur l'éveil artistique du tout-petit au sein des lieux d'accueil de la petite enfance.**

APPEL A PROJET RESIDENCE-MISSION

En partenariat avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de Haute-Savoie, la Commune de Rumilly via le Quai des Arts porte ce projet de résidence-mission au sein de la crèche Croq'lune de Rumilly.

Le Quai des Arts recherche une compagnie professionnelle, équipe artistique, collectif d'artistes travaillant à destination du jeune et très jeune public.

Le projet

La résidence-mission est un dispositif qui repose sur la présence d'un artiste ou d'une compagnie professionnelle dans une structure petite enfance pour une durée de 6 mois, permettant la rencontre avec des enfants de 0 à 3 ans, des professionnels et acteurs de la petite enfance et des familles.

La résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre ou de production directe. Toutefois, cette résidence peut permettre à la compagnie de créer et tester des formes spécifiques pour ces âges, en lien avec une création pour le très jeune public.

Le portage de la résidence par le Quai des Arts permet l'accompagnement et le suivi de la résidence auprès des différents acteurs impliqués. Il crée également un lien évident avec la création artistique, puisque la résidence-mission pourrait être couplée à une résidence de création et à la diffusion de spectacle au Quai des Arts.

Dans le cadre de la résidence-mission, il s'agit pour la compagnie et les partenaires de s'engager dans une démarche de co-construction d'actions qui peuvent prendre plusieurs formes : rencontres avec les enfants, les familles, l'équipe pédagogique, formations des professionnels de Croq'Lune, ateliers, représentations à la crèche ou au Quai des Arts...

Cette résidence doit permettre de construire un partenariat solide entre la compagnie, l'équipe pédagogique de Croq'Lune et l'équipe du Quai des Arts.

Les objectifs

Les objectifs de la résidence-mission portent sur :

- Encourager et accompagner les initiatives favorisant l'éveil artistique et culturel au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants afin de l'inscrire dans le quotidien des enfants
- Installer une présence artistique sur une longue durée
- Participer à la formation des professionnels de la petite enfance au domaine de l'éveil artistique et culturel des tout-petits
- Par la pratique, développer l'esprit de découverte et pour les adultes l'esprit critique
- Favoriser la relation parents-enfants par le partage et la découverte d'expériences artistiques
- Favoriser le lien entre les professionnels petite enfance et les familles afin de favoriser l'interconnaissance
- Donner aux artistes la possibilité de développer leurs démarches de transmission dans un environnement dédié au jeune enfant
- Développer les partenariats avec les acteurs culturels en encourageant les dynamiques de territoire
- Développer la production de savoirs et la recherche scientifique sur l'art, la culture et la petite enfance.
- Créer, valoriser et partager les ressources issues des expérimentations.

Le public visé

Une quarantaine d'enfants accueillis en crèche collective et leurs familles, les équipes de Croq'Lune et du Quai des Arts.

La période et la durée

La compagnie assure une présence sur 6 mois. Il est entendu que cette présence ne s'effectue ni à temps plein, ni en continu, mais selon une répartition concertée entre tous les acteurs et en fonction des actions prévues.

La résidence devra débuter sur la fin de l'année 2022 (à partir de novembre ou décembre) se prolonger entre janvier et juin 2023.

Une journée régionale de restitution est prévue à l'automne 2023 afin présenter le travail mené et dresser le bilan de la première résidence.

Le déroulement

Au cours des premières semaines, la compagnie rencontre les différents acteurs de la ou des structures impliquées, voire les acteurs du territoire. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux sa démarche artistique et de transmission mais aussi de connaître le territoire, les enjeux et les attentes de ses partenaires. Ces temps de rencontre sont importants pour faire connaissance, établir les modalités et le calendrier d'intervention durant toute la présence de la compagnie.

Pendant les 6 mois de résidence qui suivent, les temps de rencontres, d'ateliers, de représentations et de formations se succèdent au sein de la structure petite enfance et ponctuellement hors-les-murs.

Le financement

La DRAC apporte un financement de 10 000€ pour la résidence-mission, comprenant la rémunération des résidents (artistes, professionnels de la culture et chercheurs), les défraiements d'hébergement et de déplacement, ainsi que l'achat de petit matériel. Une subvention sera versée par la DRAC à la compagnie qui devra en faire la demande.

CALENDRIER

1^{er} novembre 2022 : date limite de dépôt des dossiers

1^{er} novembre - 15 novembre 2022 : jury et sélection de la compagnie

Décembre 2022 : rencontres des partenaires et co-construction du projet

Janvier – juin 2023 : résidence-mission

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces à fournir

1/ Une présentation de la compagnie et de l'artiste, faisant figurer les coordonnées (contact artistique et contact administratif) et les informations administratives de la structure (siège social, représentant légal, N° de SIRET, code APE, licences)

2/ Un dossier artistique présentant :

- les créations et les actions précédemment menées par la compagnie en matière d'éducation artistique et culturelle, ainsi que les projets à venir ;
- la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence, comprenant une note d'intention, une description de la proposition artistique et des objectifs visés, ainsi que les modalités de mise en œuvre envisagées (nombre, rythme et durée des interventions, équipe mobilisée sur le projet, publics visés, actions possibles au sein de l'établissement d'accueil et avec les partenaires potentiels).

3/ Un budget du projet proposé pour la résidence faisant apparaître le financement de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

4/ Un lien vers le site Internet de la compagnie et un/des lien(s) vidéo permettant de visualiser les précédentes créations et/ou les créations en cours.

5/ Un RIB avec en-tête de la banque gestionnaire.

Tout dossier incomplet et/ou hors délai ne pourra pas être étudié.

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante avant le 1^{er} novembre 2022 : jeanne.precias@mairie-rumilly74.fr

REGLEMENT

Jury de sélection

Les propositions artistiques seront évaluées par un jury de sélection composé des membres de la DRAC, de la CAF, du Conseil départemental, du Quai des Arts et de Croq' Lune.

Critères d'examen des dossiers

La pertinence et la qualité de la proposition par rapport au contexte de la résidence, ainsi que l'expérience professionnelle de la compagnie et sa capacité supposée à mener à bien le projet proposé seront les critères essentiels d'évaluation des dossiers de candidature par le jury.

Cadre Juridique

Une convention d'engagement sera signée entre les partenaires (compagnie, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Département de Haute-Savoie, Commune de Rumilly) pour inscrire les objectifs et modalités de partenariat.